



DIRECTION DE L'ORDRE PUBLIC  
ET DE LA CIRCULATION

## *COMMUNIQUÉ DE PRESSE*

### La Préfecture de Police communique :

Le samedi 29 juin 2019 à partir de 13 heures 00, se déroule « La Marche des Fiertés » à l'initiative de la fédération « lesbiennes, Gaies, Bi et Trans ».

Les participants se rassemblent place du 18 juin 1940 puis à partir de 14 heures 00, défilent sur l'itinéraire suivant :

Boulevard du Montparnasse  
Avenue de l'Observatoire  
Boulevard Saint Michel  
Place Saint Michel  
Pont Saint Michel  
Boulevard du Palais  
Pont au Change  
Place du Châtelet  
Boulevard du Sébastopol  
Boulevard Saint Denis  
Boulevard Saint Martin

La dislocation est prévue place de la République vers 22 heures 30.

Dans le cadre des dispositions prises par la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation, celle-ci fait mettre en place par la Sous Direction Régionale de la Circulation et de la Sécurité Routières, un service spécial, destiné à pallier les difficultés de circulation prévisibles aux abords de cette manifestation.

### Périmètre de déviation pour les automobilistes

A partir de 13 heures 00 ou plus tôt si les circonstances l'exigent, toute circulation sera impossible à l'intérieur d'un périmètre délimité par les voies suivantes qui demeurent libres à la circulation:

Rue Froidevaux – avenue du Maine – rue du Commandant René Mouchotte – place de Catalogne – place des 5 Martyrs du Lycée Buffon – boulevard Pasteur – place Henri Queuille – avenue de Breteuil – rue d'Estrées – place André Tardieu – rue de Babylone – boulevard Raspail – rue Victor Schœlcher.

Au départ du cortège et au fur et à mesure de sa progression, le périmètre d'isolement est étendu aux voies suivantes qui demeurent libres à la circulation :

Rue Froidevaux – place Denfert Rochereau – boulevard Arago – rue du Faubourg Saint Jacques – rue Saint Jacques – rue du Petit Pont – petit Pont – rue de la Cité – pont Notre Dame – rue Saint Martin – avenue Victoria – rue de la Coutellerie – rue de Rivoli – rue du Renard – rue Beaubourg – rue Réaumur – rue de Bretagne – rue Froissart – rue Commines – rue Oberkampf – boulevard Richard Lenoir – boulevard Jules Ferry – quai de Valmy – rue Jean Poulmarch – rue des Vinaigriers – boulevard de Magenta – boulevard de Strasbourg – rue du Château d'Eau – rue du Faubourg Saint Denis – rue Saint Denis – rue d'Aboukir – rue du Louvre – rue de Rivoli – rue du Pont Neuf – pont Neuf – quai de Conti – quai Malaquais – rue de Seine – rue Visconti – rue Bonaparte – place Saint Germain - rue de Rennes – rue du Four – place Michel Debré – Rue de Sèvres.

Par voie de conséquence, la Préfecture de Police conseille aux automobilistes de contourner très largement la zone concernée.